

DESTINATAIRES : Toutes les infirmières des services RI-RTF et RAC

EXPÉDITEUR : Brigitte Duquette, Conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte, DSIEU

DATE : 2020-02-06

OBJET : **Modalités de participation à la formation en ligne sur la surveillance clinique des usagers sous opiacés RI-RTF et RAC**

Afin de finaliser le déploiement de la RSI-6018 *Surveillance clinique des usagers qui reçoivent des opiacés*, nous venons de finaliser le processus à mettre en place pour les secteurs des RI-RTF et RAC.

Les documents sont disponibles sur l'intranet :

Outil clinique	Numéro	Titre
Règle de soins	RSI-6018	Surveillance clinique des usagers qui reçoivent des opiacés
Formulaire	CLI-60164	Surveillance clinique et signes vitaux Usager sous opiacés
Formulaire	CLI-60268	Consignes aux aides-soignants surveillance des usagers sous opiacés
Aide-mémoire	AMC-DSIEU-6001	Aide-soignant - Médication / douleur en RI-RTF et RAC
Aide-mémoire	AMC-DSIEU-6002	Infirmière - surveillance usagers sous opioïde en RI-RTF et RAC

Le déploiement se fera graduellement cet hiver et ce printemps avec la collaboration du chef de programme.

Étapes à suivre pour accéder à la formation :

Voir document en annexe.

N.B. : À noter que c'est une formation accréditée SOFEDUC 0.15 UEC.

Progression de la formation :

Vous devez compléter **obligatoirement** les modules 1 (Introduction), 2 (Quiz), 3 (Faits saillants RI, RTF et RAC), 4 (Histoire de cas RI, RTF et RAC) et 5 (Savoir intervenir), l'évaluation finale et l'évaluation de la satisfaction de l'activité de formation.

- Les modules 3 et 4 correspondent à votre secteur d'activité.
- Il est normal que votre progression n'atteigne pas 100 %.
- La note de passage à l'évaluation finale est de 80% et vous avez droit à 3 essais.

Étapes à suivre pour le paiement des heures de formation :

Si vous avez accès à votre relevé de présence :

- Ajouter 1 h 30 de formation à votre relevé de présence à la suite de la réussite de la formation.

Si vous n'avez pas accès à votre relevé de présence :

- Aviser votre gestionnaire lorsque vous avez complété la formation afin que les heures soient ajoutées à votre relevé de présence (paie).

Pour toute demande d'information concernant ces modalités, référez-vous à votre gestionnaire.
Pour toute question relative au contenu clinique de la formation, contactez la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.

BD

c.c. Mireille Burnham, conseillère en soins infirmiers volet 1^{ère} ligne
Brigitte Gareau, conseillère en soins infirmiers volet santé mentale
Andeia Mendes, conseillère en soins infirmiers volet DPD